

LISTE DES INVESTISSEMENTS ELIGIBLES AU TITRE DU PVE EN REGION CENTRE

LISTE DES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS (121B) ÉLIGIBLES AU TITRE DU PVE EN REGION CENTRE, HORS "SERRES" ET "CUMA SPECIFIQUE"

ENJEUX	Types de matériel	Niveau de priorité tous financeurs	Liste régionale du matériel éligible	Taux d'aide MAAP - FEADER	Taux d'aide Agence de l'eau - FEADER	Taux d'aide publique maximum	Plafonds	ETAT		AELB
Réduction des pollutions par les produits phyto-sanitaires	Equipements spécifiques du pulvérisateur	3 (4 hors ZRPF)	Montant de 3 000 € « kit environnement » en cas d'acquisition d'un pulvérisateur neuf répondant à la norme EN 12761 et en substitution d'un équipement existant qui devra être réformé. Il comprend les dispositifs suivants : système anti-débordement sur l'appareil, les buses anti-dérives (conformes à la note de service DGAL/SDQPV/N2009-8352 du 23 décembre 2009), les rampes équipées de systèmes anti-gouttes et la cuve de rinçage. Les autres dispositifs de la présente liste peuvent s'ajouter au forfait sur la base d'un devis. Les équipements constituant le kit environnement sont éligibles sur la base d'un devis lorsqu'ils sont installés sur un pulvé existant	20% (30% JA)	30% (40% JA)	40% (50% JA)	5 000 €			X*
			Matériel de précision permettant de localiser le traitement						X	
			Volucompteur programmable pour éviter le débordement des cuves						X	X
			Système anti-gouttes (à la rampe pour la régularité de la pulvérisation)						X	X
			Système de confinement et de récupération des excédents de bouillie sur les appareils de traitement fixes						X	
			Système d'injection directe de la matière active, système de circulation continue des bouillies						X	X*
			Panneaux récupérateurs de bouillie						X	
			Matériel de précision permettant de réduire les doses de produits phytosanitaires (traitement face par face)						X	
			Cuve de rinçage embarquée sur le pulvérisateur (ou sur le tracteur) avec kit de rinçage intérieur des cuves /kit d'automatisation de rinçage des cuves						X	X
			Dispositifs de gestion de fond de cuve, permettant de réduire la quantité résiduelle d'effluents phytosanitaires dans la cuve après épandage						X	
			Systèmes électroniques embarqués d'enregistrement des paramètres des traitements phytosanitaires.						X	
			Matériel de substitution					1 (4 hors ZRPF)	Matériel de lutte mécanique contre les adventices : bineuse, houe rotative, système spécifique de binage sur le rang, système de guidage automatisé pour bineuses, désherbineuse, herse étrille, pailleuse et ramasseuses ou enrouleuses pour films organiques biodégradables, matériel spécifique de binage inter-rang	40% (50% JA) Hors ZRPF 20% (30% JA)
Matériel de lutte thermique (échauffement légal), type bineuse à gaz, traitement vapeur		X		X						
Matériel de lutte contre les prédateurs ou permettant une lutte biologique : filets tissés anti-insectes, filets insect proof et matériel associé,		X								
Matériel spécifique pour l'implantation de couverts herbacés « entre rang » et de couverts de zone de compensation écologique,		X		X*						
Matériel d'éclaircissage mécanique (matériel de broyage spécifique et adapté, retrait de résidus, ...) pour éviter les contaminations par les prédateurs		X								
Epampreuse		X		X*						
Matériel spécifique pour l'entretien par voie mécanique des couverts, de l'enherbement inter-rangs et des zones de compensation écologique,		X	X							
Système de pulvérisation mixte avec traitement sur le rang et travail mécanique de l'inter-culture										
Outils d'aide à la décision (d)	1 (4 hors ZRPF)	Station météorologique, thermo-hygromètre, anémomètre (matériel embarqué ou non)	40% (50% JA) Hors ZRPF 20% (30% JA)	40% (50% JA)	40% (50% JA)	1 000 €	X			
Implantation de haies et d'éléments arborés	1 (2 ou 4 hors ZRPF)	Matériel végétal, paillage, protection des plants et main d'œuvre associée pour l'implantation de haies et d'éléments arborés	40% (50% JA) Hors ZRPF 20% (30% JA)	40% (50% JA)	40% (50% JA)	30 000 €	X		X	
Réduction des pollutions par les fertilisants	Matériel visant à une meilleure maîtrise des apports	2 (4 hors ZVN)	Pesée embarquée des engrais (<i>surcoût lié à l'option</i>)	20% (30% JA)	30% (40% JA)	40% (50% JA)	10 000 €		X	
			Pesée sur fourche, pompe doseuse (<i>surcoût lié à l'option</i>)						X	
			Système automatisé de préparation et de recyclage des solutions nutritives avec traçabilité pour le secteur horticole et maraîcher						X	
			Matériel visant à une meilleure répartition (système de débit proportionnel à l'avancement) et à moduler les apports						X	X
Localisateurs d'engrais sur le rang (bineuse, semoir spécifique ou sur planche), et système de limiteur de bordures										
Semoirs spécifiques (accessoires d'un autre matériel) sur bineuse pour l'implantation de CIPAN dans des cultures en place, hors zone d'implantation obligatoire de CIPAN										
Outils d'aide à la décision	2 (4 hors ZVN)	Acquisition d'outils d'aide à la décision (GPS - logiciel de fertilisation, logiciel lié à l'agriculture de précision, [outil de pilotage de la fertilisation, ...])	20% (30% JA)	0%	40% (50% JA)	5 000 €	X			

X* : investissement éligible sous conditions (cf. DRDR)

ZRPF : zone à risque phytosanitaire fort

ZVN : zone vulnérable aux nitrates

LISTE DES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS (121B) SERRES ÉLIGIBLES AU TITRE DU PVE EN REGION CENTRE

ENJEUX	Types de matériel	Niveau de priorité tous financeurs	Liste régionale du matériel éligible	Taux d'aide de base	Taux d'aide Agence de l'eau - FEADER	Taux d'aide publique maximum	Plafonds	ETAT		AELB
Economies d'énergie dans les serres existantes au 31 décembre 2005	Système de régulation (régulation assistée par ordinateur) :	1	logiciel permettant la fluctuation de la température de la serre autour d'une valeur moyenne et/ou l'ordinateur climatique comprenant ce module ainsi que l'installation, l'alimentation électrique, les sondes et l'automate de contrôle	40% (45% JA)	0%	40% 50% (JA)	150 000 €		X	
	Open buffer (stockage d'eau chaude) :	1	ballon de stockage d'eau permettant le découplage de la production de chaleur et de la distribution de chaleur dans la serre. Cette installation comprend le ballon, sa mise en place par une entreprise, les raccords hydrauliques et le module de régulation.						X	
	Ecrans thermiques et Aménagement des serres :	1	toile mobile déployée au dessous de la couverture de la serre, comprenant les supports, le mécanisme de fermeture et ouverture, la toile, la régulation, le branchement électrique et le montage						X	
	Aménagement de la chaufferie :	1	couverture économe en énergie : mise en place de couverture double paroi gonflable plastique, en polycarbonate ou plexiglas						X	
			compartimentation : mise en place de paroi rigide ou souple et mobile ou non à l'intérieur des serres.						X	
	Réseau de chauffage "basse température"	1	mise en place de condenseurs calorifugeage du réseau en chaufferie.						X	
							X			

LISTE DES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS (121B) SPÉCIFIQUES AUX CUMA ÉLIGIBLES AU TITRE DU PVE EN REGION CENTRE EN COMPLÉMENT DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS PAR LES DIFFÉRENTS ENJEUX

ENJEUX	Types de matériel	Niveau de priorité tous financeurs	Liste régionale du matériel éligible	Taux d'aide MAAAP - FEADER	Taux d'aide Agence de l'eau - FEADER	Taux d'aide publique maximum	Plafonds	ETAT		AELB
Réduction pollutions et biodiversité	Matériel lié à la plantation des dispositifs arborés (haies) et leur entretien :	1 (4 hors ZRPF)	Matériel végétal, paillage, protection des plants et main d'œuvre associée pour l'implantation de haies et d'éléments arborés	40% (Hors ZRPF 20%)	40%	40%	100 000 €	X		X
	Automoteur de pulvérisation	3 (4 hors ZRPF)	Montant « kit environnement » sous réserve d'offrir une démarche intégrée pour l'utilisation des produits phytosanitaires. Ce forfait s'applique en cas d'acquisition d'un pulvérisateur neuf répondant à la norme EN 12761 et en substitution d'un équipement existant qui devra être réformé. Il comprend les dispositifs suivants : système anti-débordement sur l'appareil, les buses anti-dérives (conformes à la note de service DGAL/SDQPV/N2009-8352 du 23 décembre 2009), les rampes équipées de systèmes anti-gouttes et la cuve de rinçage. Cette démarche comprend : l'utilisation de produits toujours sous AMM, stockage des produits (local phytosanitaire), gestion des emballages, poste aménagé de remplissage, gestion des effluents phytosanitaires (respect de l'arrêté du 12 septembre 2006), équipements spécifiques du pulvérisateur (buses anti-dérives, cuves rince-bidons, dispositif anti-débordement, ...), engagement d'un suivi de formation pour l'applicateur CUMA pouvant aller jusqu'au certificat de DAPA (distributeur applicateur de produits antiparasitaires). Ce forfait est exclusif de tous autres dispositifs de la liste « équipement spécifique au pulvérisateur ».	20%	30%	40%	15 000 €	X		X

LISTE DES INVESTISSEMENTS NON PRODUCTIFS (216) ÉLIGIBLES AU TITRE DU PVE EN REGION CENTRE SAUF CUMA

ENJEUX	Types de matériel	Niveau de priorité tous financeurs	Liste régionale du matériel éligible	Taux d'aide MAAAP - FEADER	Taux d'aide Agence de l'eau - FEADER	Taux d'aide publique maximum	Plafonds	ETAT		AELB
Réduction des pollutions par les produits phyto-sanitaires	Dispositifs de traitement des eaux phytosanitaires	1	dispositifs de traitement biologique, ultrafiltration, lit biologique, phytocatalyse, osmose inverse et filtration (correspond aux références retenues par le ministère en charge de l'écologie)	40%	75%	75% (ZRPF) 60% (hors ZRPF)	30 000 €	X		X
	Equipements sur le site de l'exploitation	1	aménagement de l'aire de remplissage et de lavage étanche avec système de récupération de débordements accidentels,					X		X
			potence, réserve d'eau surélevée,					X		
			plateau de stockage avec bac de rétention pour le local phytosanitaire,					X		
			aménagement d'une paillasse ou plate-forme stable pour préparer les bouillies, matériel de pesée et outils de dosage,					X		
			réserves de collecte des eaux de pluie et réseau correspondant (équipements à l'échelle des bâtiments de l'exploitation),					X		
voû-compteur programmable non embarqué pour éviter les débordements de cuve.	X		X							

ZRPF : Zone à risque phytosanitaire fort



